

# LE PARC

Exercice clos le 31 décembre 2023

## RAPPORT DE GESTION

**Assemblée Générale Ordinaire du 14 JUIN 2024**

---

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

## Contexte et faits marquants à rappeler

### La restauration

- ❑ La coopérative encadre et gère le prestataire de services, compétent en la matière, à savoir la société ELIOR ENTREPRISES ;
- ❑ Pour rappel, l'activité de restauration est uniquement prise en charge par les sociétés utilisatrices. La restauration est située sur le site du VERT GALANT et comporte plusieurs offres ;
- ❑ Le site bénéficie régulièrement de mises en conformité et d'une évolution de l'offre face aux attentes des convives et des situations ;
- ❑ La fréquentation de 2023 est de 88 389 couverts ;
- ❑ Une restauration qui sort petit à petit des incidences et conséquences de la pandémie et qui s'inscrit dans un nouveau modèle.

### Les services de sûreté – gardiennage et télésurveillance

- ❑ La coopérative s'appuie sur les compétences de prestataires, spécialisés dans le domaine de la sûreté, du gardiennage, de la sécurité et de la télésurveillance, à savoir la société ATLANTYS SECURITE PRIVEE et la société ATLANTYS TELESURVEILLANCE. Les salariés de ces sociétés possèdent des cartes professionnelles. Les prestations de surveillance et d'interventions sont assurées par le personnel des prestataires. Les prestataires ont l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les entreprises bénéficient de prestations dites communes comprises dans la quote-part de fonctionnement de la coopérative ;
- ❑ Une base commune a été mise en place afin de faire baisser le coût de ce service. Des prestations complémentaires payantes sont à la disposition des entreprises ;
- ❑ Le PC de sécurité-sûreté est prêt à intervenir 24H/24 - 7jours/7 - 365jours/an. Les interventions sont liées, entre autres, à la gestion des alarmes anti-intrusion, incendie et techniques ;
- ❑ Le bilan d'activité du PC pour 2023 est le suivant :
  - 80 interventions
  - 19 499 alarmes gérées, réparties comme suit :

INTRUSIONS : Avec déplacement	5097
INTRUSIONS : Levée doute par vidéo	8817
ALARME : Traitées par téléphone	5197
INCENDIE	191
TECHNIQUES	131
EFFRACTIONS	66
APPEL FORCES DE POLICE	62

- 914 rondes pointées et géolocalisées soit 60 799 km effectués par des véhicules identifiés ou banalisés.

### Autres services

- ❑ D'une manière générale, la coopérative :
  - Soutient les entreprises face à leurs difficultés et leurs projets. Nous dispensons conseil, assistance, réponses pratiques. Nous favorisons les mises en relation avec notre réseau et/ou des experts ;
  - Est au service des entreprises pour tous les types de problématiques afin de les accompagner, de les aider et de leur faire gagner du temps (fiscalité, problèmes sociaux, mise en relation, recherche de financement et/ou subvention, demande d'aide pour formalités et constitution de dossiers, etc.) ;
  - Aide les entreprises dans les mutations numériques, écologiques, économiques et sociétales ;
  - Etablit le lien entre les entreprises recherchant des locaux et les bailleurs ;
  - Est en charge de la communication des parcs d'activités. L'objectif est de développer la meilleure image des entreprises et des dirigeants ;
  - Assure la relation avec la Préfecture, la DDETS 95, la DRIETS, la Région IDF, France TRAVAIL, la CPME 95, le MEDEF IDF, 60 000 REBONDS IDF, certaines Universités et Ecoles de CERGY-PONTOISE, l'AVEC - Mission Locale et plateforme RH, l'APEC, CAP EMPLOI, ...).
- ❑ En 2023, pour informer et accompagner les entreprises, favoriser le business, etc..., la coopérative :
  - A publié les « News » du PARC, des E-mailings, des informations, des alertes, des rappels en temps réel ;
  - A renforcé sa présence sur les réseaux sociaux pour transmettre les informations clés ;

- A développé la communication par la vidéo :
  - « Le Parc & Vous » pour améliorer la visibilité des entreprises et surtout de celles et ceux qui les dirigent ;
  - Les « Ça Pique au Parc » pour recueillir les positions d'experts en fonction des thématiques demandées par les entreprises et pour renforcer les liens avec certains interlocuteurs, instances et organisations ;
  - Les vidéos informatives ;
  - ...
- ☐ Il est à noter que la coopérative :
  - A une action active au sein de démarches et d'actions sur les thématiques d'actualités comme la transition écologique, la décarbonation, les appels à projets, la RSE, le recrutement, ...
  - Participe :
    - à des cellules de réflexions, d'informations ,
    - à différents GPO avec les services de police ,
    - à des cellules de crise et surtout aux réunions (CDEER) organisées par Monsieur le Préfet ,
    - au Conseil de Développement de la CACP. Monsieur Alphadio TOGBE-OLORY est le co-président.
    - ...
- ☐ Est en relation avec plusieurs autres instances :
  - CRP d'Ile-de-France - Protection du tissu économique - Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises ;
  - Directrice de la BANQUE DE France (95)
  - DGSJ ;
  - Renseignements territoriaux ;
  - Services de police ;
  - ...

### Communication – Marketing

L'objectif est de développer la meilleure image des parcs d'activités.

- ☐ **Site web « leparcsaintouen.com »**
  - Cette plateforme, en constante évolution, met à la disposition des sociétaires des informations diverses et pratiques et apporte des renseignements sur les différents services.
- ☐ **Réseaux sociaux**
  - Nous transmettons les différentes informations clés (économiques, écologiques, sociales, emploi, ...)
  - Nous partageons « la vie sur les parcs »

### Actifs immobiliers de la coopérative

- ☐ La Bouverie 1 a été rétrocédée au Grand Paris

### Procédures

- ☐ Maître HAMAMOUCHE et Maître VAUTRIN BURG ont en charge les procédures visant les créances clients litigieuses.
- ☐ Jugements des 11 janvier et 29 mars 2024 : le Tribunal de Commerce de Versailles a condamné toutes les sociétés concernées au bénéfice de la coopérative.

### Divers

La coopérative a eu une charge de travail supplémentaire :

- Pour être parfaitement informée des différentes mesures, aides, subventions, dispositifs, etc... ;
- Pour répondre aux appels des entreprises (induits par les crises économiques, énergétiques, ...) et par conséquent pour amener les réponses, les solutions, les aides à mettre en œuvre ;
- ...

## Situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous vous signalons :

1. L'actif immobilisé est d'un montant de **2 161 134,51€** et se décompose comme suit :

ACTIF	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Immobilisations incorporelles				0,02	0,02
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	87 333,08	87 333,08		-0,01	
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles	14 267,00	13 200,00	1 067,00	1 067,00	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles				4,83	5,27
Terrains	239 458,85	81 653,53	157 805,32	162 921,07	
Constructions	1 414 887,31	1 344 795,26	70 092,05	92 697,70	
Installations tech., matériel & outillages	318 660,71	310 957,49	7 703,22	10 137,66	
Autres immobilisations corporelles	66 077,56	50 631,23	15 446,33	21 789,15	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	19 250,00		19 250,00		
Immobilisations financières (2)				0,02	0,02
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 200,00		1 200,00	1 200,00	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>2 161 134,51</b>	<b>1 888 570,5</b>	<b>272 563,92</b>	<b>4,87</b>	<b>289 812,57</b>

2. L'actif circulant est d'un montant de **5 426 939,47€** et se décompose comme suit :

ACTIF	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 464,00		1 464,00	0,03	17 254,82
Créances				85,39	81,56
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	4 662 174,02	100 626,19	4 561 547,83	4 342 642,18	
Autres créances (3)	219 087,06		219 087,06	109 194,22	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	519 333,01		519 333,01	9,28	688 331,07
Charges constatées d'avance (3)	24 881,38		24 881,38	0,44	10 899,16
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 426 939,47</b>	<b>100 626,19</b>	<b>5 326 313,28</b>	<b>95,13</b>	<b>5 168 321,45</b>

L'essentiel étant constitué par les créances :

- Les créances clients litigieuses faisant l'objet de procédures : **4 276 601€**

41600000 clients douteux me hamamouche

2 755 020,11

2 744 809,43

41630000 clients douteux me vautre

1 521 580,89

749 572,61

- Les créances clients non litigieuses : **324 167.95€**

- Les créances fiscales : **129 377€** (TVA)

- Le compte courant lié au GIE : **49 401.44€**

- Les subventions à recevoir (FRGM et ENTRETIEN CLOS ET COUVERT) : **25 308€**

elior frgm a recevoir

5 038,10

elior clos et couverts a recev

20 270,18

**Soit un TOTAL ACTIF GENERAL de 7 588 073,98€.**

3. Le montant des capitaux propres s'élève à **837 700,50€** dont **522 322,63€** induit par le FRGM et par l'Entretien Clos et Couvert. Les capitaux propres se décomposent comme suit :

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 0 )	37 922,28	0,68	40 193,19	0,74
Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 614,53	0,30	16 614,53	0,30
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		4,22		0,52
Réserve légale	36 410,15		5 229,47	
Réserves statutaires ou contractuelles			11 579,85	
Réserves réglementées				
Autres réserves	199 979,43		11 709,05	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	24 451,48	0,44	207 871,22	3,81
SITUATION NETTE	315 377,87	5,63	293 197,31	5,37
Subventions d'investissement	522 322,63	9,33	498 218,88	9,13
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>837 700,50</b>	<b>14,96</b>	<b>791 416,19</b>	<b>14,50</b>

#### 4. Le poste des Provisions :

Le montant des provisions pour risques et charges a augmenté de **190 997€** pour atteindre un total de **1 821 585,49€**. Cette provision pour risques et charges de 1 821 585,49€ correspond à des procédures en cours sur des créances de certains adhérents. Le risque de ces créances est estimé à **55%** et le coût des honoraires de ces procédures à **3%**.

5. Le poste d'Emprunts et Dettes est d'un montant de **2 939 591,21€** et se décompose comme suit :

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	624,28	0,01	17 014,30	0,31
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 332 314,62	23,80	1 339 622,40	24,54
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	258 679,38	4,62	178 282,40	3,27
Dettes fiscales et sociales	829 408,92	14,81	958 831,38	17,57
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	518 564,01	9,26	392 379,22	7,19
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 939 591,21</b>	<b>52,50</b>	<b>2 886 129,70</b>	<b>52,88</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>5 598 877,20</b>	<b>100</b>	<b>5 458 134,02</b>	<b>100</b>

Soit un **TOTAL PASSIF GENERAL** de **5 598 877.20€**.

6. Les produits d'exploitation s'élèvent à **1 685 570,57€**, dont **150 000€** pour des reprises sur provisions et se décomposent essentiellement comme suit :

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	1 526 101,04	100,00	1 559 602,31	100,00	-33 501,27	-2,15
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 526 101,04</b>	<b>100,00</b>	<b>1 559 602,31</b>	<b>100,00</b>	<b>-33 501,27</b>	<b>-2,15</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	2 666,72	0,17	21 333,28	1,37	-18 666,56	-87,50
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	156 773,70	10,27	179 411,57	11,50	-22 637,87	-12,62
Autres produits	29,11		5,45		23,66	434,13
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 685 570,57</b>	<b>110,45</b>	<b>1 760 352,61</b>	<b>112,87</b>	<b>-74 782,04</b>	<b>-4,25</b>

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

REPARTITION DU CA	MONTANT €
QUOTE-PART DE FONCTIONNEMENT	1 399 830,93*
LOCATIONS	60 076,12
REFACTURATION FLUIDES	63 878,62
DIVERS AUTRES	2 315,36

\*Budget de fonctionnement de la coopérative voté par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2022 pour un montant de 1 430 000€

#### 7. Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 766 933,35€ l'essentiel étant constitué de :

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-900,00	-0,06			-900,00	
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	815 458,40	53,43	785 136,46	50,34	30 321,94	3,86
Impôts, taxes et versements assimilés	83 780,15	5,49	80 593,81	5,17	3 186,34	3,95
Salaires et traitements	298 968,94	19,59	300 562,39	19,27	-1 593,45	-0,53
Charges sociales	108 633,33	7,12	113 743,60	7,29	-5 110,27	-4,49
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	38 846,92	2,55	52 408,34	3,36	-13 561,42	-25,88
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions	190 997,36	12,52	611 374,13	39,20	-420 376,77	-68,76
Autres charges	231 148,25	15,15	216 049,64	13,85	15 098,61	6,99
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 766 933,35</b>	<b>115,78</b>	<b>2 159 868,37</b>	<b>138,49</b>	<b>-392 935,02</b>	<b>-18,19</b>

L'essentiel étant constitué de :

- L'essentiel étant constitué de :
- Autres achats et charges externes : **815 458,40€**
- Impôts et taxes : **83 780,15€**
- Salaire et traitements : **298 968,94€** dont **283 076,58** pour les salaires - Charges sociales : **108 633,33€**
- Dotations aux amortissements et provisions : **229 844,28€**
- Autres charges : **231 148,25 €**

- ❖ Le résultat d'exploitation ressort à – 81 362,78€
- ❖ Le résultat courant avant impôts ressort à – 80 227,06€
- ❖ Le résultat exceptionnel ressort à +114 820,54€
- ❖ Le bénéfice net ressort à +24 451,48 €

## Bilan de l'année 2023 - Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

### Bilan de l'année 2023

La croissance a marqué le pas en 2023. Les embauches ralentissent, mais restent dynamiques. Les prévisions et les perspectives 2024 restent pessimistes. Cette juxtaposition d'épreuves sur les années 2022 et 2023 va aussi impacter l'année 2024.

Tous ces facteurs obligent les entreprises à s'informer, s'adapter dans l'urgence et à se réinventer.

Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2023 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte des incidences et conséquences de ces challenges à relever.

### Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous tenons à vous informer des points qui suivent :

- Rupture conventionnelle avec un des salariés de la coopérative ;
- Jugements des 12 janvier et 29 mars 2024 le Tribunal de Commerce de Versailles a condamné toutes les sociétés concernées au bénéfice de la coopérative :
  - Le jugement rendu le 12 janvier 2024 par le Tribunal de Commerce de Versailles a condamné :
    - o La Sté CORDM venant aux droits d'ISM à la somme de 7 497,84 euros, et 6 000 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La Sté Patrick LERAY à la somme de 10 002,24 euros, et 6 000 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La Sté ELYSE DISTRIBUTIONS à la somme de 29 660,73 euros, et 7 000 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La Sté NVPR à la somme de 85 189,78 euros, et 4 500 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La Sté CARAY à la somme de 148 233,47 euros, et 9 500 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La Sté STACI à la somme de 1 380 953,06 euros, et 70 000 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La Sté H2K à la somme de 144 698,24 euros compte tenu du changement de locaux, et 9 500 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La SCI LA MARE (ex PICARDIE) à la somme de 25 162,42 euros, et 7 500 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La Sté EURO IMPACT à la somme de 21 301,14 euros, et 6 000 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La Sté SELETECH à la somme de 33 751,95 euros, et 6 000 euros au titre de l'article 700 du CPC,
    - o La Sté PYRAMID'HALL, à la somme de 16 572,56 euros, et 6 000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

Les sociétés STACI/H2K/VPR/SCI LA MARE/ PYRAMID'HALL/ CARAY ont saisi le juge de l'exécution aux fins de contestation.

La société SELETECH n'a pas saisi le juge de l'exécution. Elle a acquiescé la saisie.

Les sociétés débitrices suivantes : SELETECH, SCI LA MARE, STACI, H2K, VPR, PYRAMID'HALL et CARAY ont procédé à une déclaration d'appel.

- Le jugement rendu le 29 mars 2024 par le Tribunal de Commerce de Versailles a condamné toutes les sociétés concernées au bénéfice de la coopérative :
  - o La Sté TELEC à verser la somme de 5 974,50 euros et 3 000 euros au titre de l'article 700 du CPC,
  - o La Sté GS ACIERS à verser la somme de 54 583,59 euros et 7 000 euros au titre de l'article 700 du CPC,
  - o La Sté DISCO POMPE à verser la somme de 26 387,31 euros et 6 500 euros au titre de l'article 700 du CPC,
  - o La Sté EMS à verser la somme de 66 154,63 euros et 7 500 euros au titre de l'article 700 du CPC.

- Charte pour l'emploi : Signature d'une charte avec la Préfecture, France Travail et ses partenaires APEC, CAP EMPLOI et MISSION LOCALE-AVEC. D'autres signataires sont amenés à nous rejoindre comme le Conseil Départemental.

## Perspectives d'avenir et évolution prévisible

D'une part, nous poursuivons nos différentes pistes de réflexion afin de contribuer à l'équilibre des comptes tout en déployant de nouveaux services.

D'autre part le Conseil tient à attirer votre attention sur le montant des provisions pour risques et charges de **1 821 585.49€** qui correspond à des procédures en cours sur des créances de certains adhérents. Le risque de ces créances est estimé à **55%** et le coût des honoraires de ces procédures à **3%**.

Les sociétaires auraient pu bénéficier de ces montants en l'absence de ces procédures judiciaires en cours. Le Conseil a pu constater la reprise systématique de mêmes arguments dans différents courriers et/ou différents échanges, et en particulier dans les procédures devant le Tribunal de Commerce avec de multiples artifices retardant les jugements, pour éviter de s'acquitter du paiement de la quote-part de fonctionnement de la coopérative. Ces arguments n'ont qu'un objectif : encourager les sociétés en cause à ne pas régler leur quote-part afin de mettre en difficulté financière la coopérative. Il nous apparaît important de vous signaler que les sociétaires ont une responsabilité à hauteur de leurs parts sociales. Il est dommage de constater que ces entreprises se regroupent sous une même association qui ne cesse d'entretenir ce niveau de polémique et d'actions négatives.

## Activité des filiales et participations

La société n'a pas de filiales ni de participations.

## Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24 451,48 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale, à concurrence de 15%, soit : **3 667,72 euros**
- Le solde, au post "Autres réserves", soit **20 783,76 euros**.

## Charges non déductibles fiscalement

Nous vous demandons de prendre acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

## Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous devons mentionner dans ce rapport le montant des distributions de dividendes effectuées lors des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt.

A cet égard, nous vous signalons que pendant ladite période aucune distribution n'a été réalisée.

## Approbation et répartition de la quote-part de fonctionnement de l'exercice 2023

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration du 15 décembre 2022 avait retenu et voté un besoin en financement de 1 430 000 €, par conséquent, le taux a été fixé à 0,81€ l'unité. La quote-part de fonctionnement sur l'exercice 2023 a été répartie à raison de 0.81€ l'unité, l'unité étant la surface, affectée d'un coefficient 1 - 1,6 ou 2, sur la base de de 1 769 591 unités puis ajusté selon les entrants et les sortants, soit un coût net global de 1 399 830,93€. Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2023 a voté un projet de budget de fonctionnement pour l'année 2024 estimé à 1 430 000€. Le taux a été fixé à 0.81€ calculée selon les mêmes modalités susvisées.

## Ratification des admissions

Il vous appartient de ratifier les admissions décidées conformément aux dispositions de nos statuts et de notre règlement intérieur.

Nous vous signalons à cet égard qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les sociétés suivantes ont souscrit des actions de notre société. Nous vous suggérons donc de ratifier leur adhésion.

Société	Capital Non Libéré	Capital Libéré
SEGRO LOGISTICS		1
PSID		10
SCI WILJIM		1

IDVERDE		1
SOFRIOLOG	1	
SCI LORIOT		1
UNITED France 2019 A PROPCO II SNC		1
UNITED France 2019 B PROPCO II SNC		1
SCI TANIT ZERGA	1	
SCI AURORE ET ORNELLA	1	
SCI L'ULTIME	1	
SC JAFRAFA		1
SC JOURDHAR		1
SCI PGC2		1
SCI MKM		1
ISOCERAM	1	
SCI COMNEW		1
PANE ASCENSEUR		1
INDUSTRY CAPITAL		1
SCI LHXS		1

Soit un total de 29 actions correspondant à 20 sociétés.

### Constatation des départs

Nous vous demandons de constater les départs suivants :

Société	Nbre Act°	Société	Nbre Act°	Société	Nbre Act°
IDC	1	SCOTT BADER SA	2	AMEXIS SOUSCRIPTION	5
SCI INVESTRIEL	1	SERARE - COURTEPAILLE	3	LE RAFFAELLO	2
AZUR TECHNOLOGIES	1	AETC BATIMENT	4	T CAFE SOUSCRIPTION	1
GARAGE ST-HILAIRE	1	HOBBY CONCEPT	5	SUPPLY CHAIN PERFORMANCES	1
PROPERZI FRANCE	1	PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANC	5	GROUPE FAL SOUSCRIPTION	5
MONSIEUR PIERRE COYAUD	1	CERBA XPERT	5	ZEN ET PUR SOUSCRIPTION	2
LAURAIN	1	LABORATOIRES TISON GALLOIS	5	AUTO SERVI SOUSCRIPTION	1
STUDIOSANTE 95	1	KOPAL- CAROSSINO SA	5	SIBEL SOUSCRIPTION	2
ASPEN FRAN SOUSCRIPTION	1	MADICOB	10	SCI SARRAZIN	1
ACE ELECTREL	1	MONDIAL RELAY	10	C HOP RACE	1
FIDUCIAIRE B.F.R.	1	SUPPLY CHAIN PERFORMANCES	10	PARFLAM	1
SNAP'ON EQUIPEMENT FRANCE	1	CERBA HEALTHCARE	10	ID LOGISTI	1
PLANET GOLF	1	LMH SOLUTIONS	10	SHYMAT	1
CCI PARIS ILE DE FRANCE	1	IPROS	10	AUGERON MO	1
SCI SI2M	1	J.DANIEL	10	DEPANN AUT	1
SCI RVJ	1	NIKE FRANCE	10	BRENNUS PR	1
YUASA BATTERIES France SA	2	ARESLASER	10	LAVOIR MODERNE HOLDING	1
EASYPACK FRANCE SARL	2	ADS SERVICES	10	MARMELADE APP	1
ATELIER TOLERIE MONNIER (ATM)	2	POMMIER S.A	10	SCI DANIEL	1
SARL CHRIS SOUSCRIPTION	2	ETABLISSEMENTS DE ANGELIS	27		
AKFN	2	BUREAU VERITAS LABORATOIRES	106		
CAVOTEC-R.M.S	2	SOCIETE AM SOUSCRIPTION	10		
UNIPEX S.A	2	OLTEX SOUSCRIPTION	2		
FIRMIN TRAITEUR	2	ISM(Inter Services Moto Réducteurs)	1		
		ASAP LOGIS SOUSCRIPTION	2		

Soit 68 sociétés pour 354 actions.

### Constatation de la variabilité du capital

Notre capital à la clôture de l'exercice s'élève à **37 922 euros pour 2 488 parts sociales**.

Le capital précédent le plus élevé était de **43 393 euros** tel que l'Assemblée Générale du 24 juin 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'a constaté.

Le Conseil tient à vous préciser qu'au 31 mars 2024 les admissions ont concerné 7 sociétés pour 7 parts sociales et a pris acte d'une société sortante pour 2 parts sociales.

Société	Capital Non Libéré	Capital Libéré
IDIADA AUTOMOTIVE TECHNOLOGY	1	
MAJADO		1
SCI SONABE		1
SOCIETE CIVILE AS INVESTISSEMENTS	1	
SCI JNC	1	
SCI PRAVEEN	1	
OLYMPE		1

Société	Nbre part sociale
SOUFFLERIE CLIMATIQUE IDF	2

## Gouvernement d'Entreprise

En application des dispositions des articles L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes relatives au gouvernement d'entreprise :

La liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au 31 décembre 2023 (art L. 225-102-1 al.3 du Code de Commerce)

Nom des mandataires	Mandat dans la société	Autres fonctions dans la société	
LISI AEROSPACE 18/20 rue St Hilaire - BP 7163 - 95056 Cergy Pontoise	Membre du conseil d'administration	Néant	Néant
SCI HENRIOT 18 rue Paul Appel - 95310 Saint Ouen l'Aumône	Membre du conseil d'administration	Néant	Néant
FASSI France - Miltra 18/20 rue de la Garenne - 95310 Saint Ouen l'Aumône	Membre du conseil d'administration	Néant	Néant
TRANSARNAUD 2 Avenue de l'île de France - 95310 Saint Ouen l'Aumône	Membre du conseil d'administration	Néant	Néant
ASSOCIATION DES PARCS D'ACTIVITES DE SAINT OUEN L'AUMÔNE ET DES COMMUNES AVOISINANTES 95310 Saint Ouen l'Aumône	Membre du conseil d'administration	Néant	Administrateur, membre de droit au « GIE des Parcs d'activités de Saint Ouen l'Aumône », 19, avenue de l'Eguillette à Saint Ouen l'Aumône.
Roger BOUTONNET 18 Rue Parent de ROSAN - 75016 PARIS	Président du Conseil d'Administration Directeur Général (jusqu'au 15/12/2023)  Vice-Président du Conseil d'Administration  Membre du conseil d'administration	Néant	- Président du « GIE des Parcs d'activités de Saint Ouen l'Aumône », 19, avenue de l'Eguillette à Saint Ouen l'Aumône - Gérant de la SCI GB, ZAC du Vert Galant/ 18-20 rue de la Garenne à Saint Ouen l'Aumône - Gérant de la SCI GB PACA, ZA les Milles- 845 rue Georges Claude à Aix en Provence
TELMA SAS 28 rue Paul Painlevé - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Membre du conseil d'administration	Néant	Néant
SCI MARENT 11 bis avenue de la Mare - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Membre du conseil d'administration	Néant	Néant
ELECTROM 6 rue Paul Appel - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Membre du conseil d'administration	Néant	Néant
ECURIES DE LEGENDES – COSTUME CARBONE 1 Rue Saint-Simon - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Membre du conseil d'administration	Néant	Néant
GRUPE GODET 6 RUE DE PICARDIE - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Membre du conseil d'administration  Vice-Président du Conseil d'Administration(depuis le 15/12/2023)	Néant	Néant
LAVOIR MODERNE HOLDING 1 avenue du Fief - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Membre du conseil d'administration (jusqu'au 15/12/2023)	Néant	Néant

INDUSTRY CAPITAL 1 avenue du Fief - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Membre du conseil d'administration (depuis le 15/12/2023)	Néant	Néant
Alphadio OLORY-TOGBE 28, rue des Chesneaux - 95160 Montmorency	Président Directeur Général (depuis le 15/12/2023)  Vice-Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 15/12/2023)  Membre du conseil d'administration (depuis le 15/12/2023)	Néant	- Président d'Industry Capital - Co-Président du Conseil de Développement de Cergy Pontoise - Administrateur du Medef 95 - Administrateur de Start Industrie - Administrateur du Collectif Startups Industrielles France

## Conventions réglementées

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du code de commerce n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Le commissaire aux comptes fera lecture de son rapport spécial.

## Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et clients

Une information sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients est requise par les dispositions du code de commerce. Nous vous présentons les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 dont le terme est échu, dans le tableau suivant, qui a été établi conformément au modèle fixé par l'arrêté du 20 mars 2017.

### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Art. D. 441-I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	NA					NA
Montant total des factures concernées TTC	103 917	5 339	0	0	6 266	11 605
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	89.95%	4.62%	0%	0%	5.42%	10.04%
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	NC					
Montant total des factures exclues	NC					
Art. D. 441-I.-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 91 jours	91 Jour et +	Total (1 jour et +)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	NA					NA
Montant total des factures concernées TTC	-98 744	390	12 042	10 744	399 737	422 913
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'ex						

Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	NA	NA	NA	NA	NA	NA
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	NC					
Montant total des factures exclues	4 276 601					

### Mandats des membres du conseil d'administration

Nous proposons de nommer, aux fonctions d'administrateur la société INDUSTRY CAPITAL (R.C.S. Pontoise n° 477 923 007), dont le siège social est sis au 1, avenue du Fief - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône, en qualité d'administrateur et en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous proposons de ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 décembre 2023, aux fonctions d'administrateur, Monsieur Alphadio TOGBE OLORY né le 23 juillet 1975 à COTONOU (BENIN) demeurant au 28, rue des Chesneaux - 95160 Montmorency, en remplacement de la société LAVOIR MODERNE HOLDING pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue dans l'année 2028 sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Mandat des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement exercés par la société CAP FIDUCIAIRE ET GESTION, 7 rue TAINE - 75012 PARIS et Monsieur Hervé PERRIN, 7 rue Charles TULEU – 95160 MONTMENRENCY, arrivent à expiration. En conséquence, nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de CAP FIDUCIAIRE ET GESTION en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le mandat du commissaire aux comptes titulaire étant exercé par une personne morale autre qu'une société unipersonnelle, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce.

### Quitus

Nous vous demandons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration, de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général, dont lecture va vous être donnée.

Le Conseil d'Administration vous invite à approuver les résolutions soumises à votre vote.

### Le Conseil d'Administration